

SE RÉINVENTER

EN TENANT COMPTE DE SA SITUATION DE SANTÉ ET/OU DE HANDICAP

Prog_BC02_V2_26-06



Objectifs pédagogiques

Le bilan de compétences permet à la personne de mieux se connaître afin de définir des perspectives professionnelles réalistes et réalisables. Il amène le bénéficiaire à analyser ses compétences professionnelles et personnelles afin de se les approprier pour mieux les valoriser dans la suite de son parcours, notamment auprès de potentiels recruteurs, mais aussi dans l'optique d'une reconversion. Le bénéficiaire analyse ses aptitudes et ses motivations afin de déterminer un environnement de travail qui lui convienne et d'établir des priorités dans ses critères de choix.

Le bilan inclut une analyse de la situation de santé/handicap afin que le projet défini permette à la personne de s'épanouir professionnellement tout en étant en adéquation avec son état de santé et/ou sa situation de handicap.



Modalités et délais d'accès

Entretien Découverte (présentiel ou distanciel) programmé en amont de l'entrée en bilan. Démarrage dès validation du besoin, des financements et dans le respect des délais de rétractation applicables.



Durée

20 heures réparties sur 3 à 4 mois



Lieu

Velars-sur-Ouche (21) et/ou distanciel



Public cible

Tout public actif (salariés du secteur privé, agents des 3 fonctions publiques, intérimaires, indépendants, demandeurs d'emploi...)



Accessibilité

Le bilan étant individualisé, les modalités, la méthodologie et les outils peuvent être adaptés pour répondre aux besoins de chacun. Je suis également en lien avec un réseau de professionnels et de structures partenaires avec lesquels je pourrais vous mettre en lien en cas de nécessité. L'entretien Découverte sera l'occasion de pouvoir aborder vos éventuels besoins d'aménagement. Les locaux sont entièrement accessibles et respectent les normes PMR.



Tarifs

2 000 €
nets de taxes

COMMENT FINANCER ?

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Plan de développement des compétences de l'employeur
- Financement France Travail (AIF)
- Autofinancement ...



CONTACT

Céline POTIEZ

Tél. : 07 67 17 64 67

c-potiez@acsrcompetences.fr



acsr
COMPÉTENCES
appui conseil pour se réinventer



Programme détaillé



Le rendez-vous découverte (45 min à 1h)

Il s'agit d'un rdv d'information individuel, gratuit et sans engagement qui vise à :

- Découvrir les motivations qui vous amènent à vouloir réaliser un bilan de compétences
- Vous présenter la démarche de bilan de compétences (objectifs, déroulé, implication, etc.) et la méthodologie et vous informer sur les modes de financement auxquels vous pouvez prétendre

Un accompagnement construit en 3 phases (20h)

1

PHASE PRÉLIMINAIRE

Cette phase a pour objet :

- D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- De déterminer conjointement le format et les modalités les plus adaptés à la situation et au besoin
- De définir conjointement les objectifs du bilan

CONSTRUIRE UN PARCOURS INDIVIDUALISÉ

2

PHASE D'INVESTIGATION

Cette phase permet au bénéficiaire de construire son projet et d'en vérifier la pertinence, d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

1/ Explorer son profil : mettre en lumière ses points forts et axes d'amélioration, valoriser ses compétences mobilisables, identifier ses valeurs pour définir l'environnement de travail qui lui correspond, découvrir ses intérêts professionnels...

2/ Analyser votre état de santé ou votre situation de handicap : travail spécifique sur les compétences et, le cas échéant, sur le deuil de l'ancien métier – définition de pistes de maintien dans l'emploi ou de reconversion - information spécifique sur les droits (RQTH, CPF, etc.) – lien avec des partenaires spécialisés...

3/ Explorer des pistes de projets professionnels : découvrir des secteurs et des métiers, appréhender le marché de l'emploi, réaliser des enquêtes auprès de professionnels, identifier les besoins en formation...

MIEUX SE CONNAÎTRE

DÉFINIR DES HYPOTHÈSES DE PROJET(S) RÉALISTE(S) ET RÉALISABLE(S)

3

PHASE DE CONCLUSION

Cette phase permet au bénéficiaire :

- De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du/des projet(s)
- De prévoir les principales modalités/étapes

À la clôture du bilan, un document de synthèse est remis au bénéficiaire.

FAIRE DES CHOIX ET ÉTABLIR SON PLAN D'ACTION



Le rendez-vous de suivi à 6 mois (1h)

Nous programmons un entretien dans les 6 mois suivant la fin de votre bilan afin de :

- Faire le point sur vos avancées au regard du plan d'action défini en fin de bilan
- Maintenir (ou relancer) la dynamique
- Évaluer l'impact du bilan dans la durée



Moyens pédagogiques

- Entretiens individuels visant à appuyer le bénéficiaire dans ses réflexions (écoute active et empathique, approche centrée sur la personne)
- Utilisation de questionnaires Central test ou autres (personnalité, intérêts professionnels...) servant de base aux échanges
- Utilisation d'outils d'orientation (Parcouréo), portefeuille de compétences et recherches sur le marché de l'emploi



Modalités d'évaluation

À la fin du bilan, un plan d'action est réalisé afin d'accompagner et de sécuriser la mise en œuvre du ou des projet(s) professionnel(s). Dans les 6 mois suivant la fin du bilan de compétences, un rdv de suivi est proposé afin d'évaluer la mise en œuvre effective du/des projet(s) et, le cas échéant, de réajuster le plan d'action.